

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CAUDRESIS-CATESIS****Registre des délibérations  
du Conseil communautaire**

-----  
**Séance du 06 mars 2025**

**Date de convocation : 28 février 2025**  
**Nombre de conseillers en exercice : 74**  
**Président de séance : M. Serge SIMEON**

L'an deux mille vingt-cinq, le six mars à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis se sont réunis à la salle des fêtes de Busigny, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis.

**Objet : Délibération 2025/013 portant attribution des fonds de concours 2025/01**

**Membres présents (51 titulaires et 1 suppléant) :** PORTIER Carole, MACAREZ Jean-Félix, BACCOUT Fabrice, GAVE Nathalie, OLIVIER Jacques, SOUPLY Paul, DUDANT Pierre-Henri, DHAUSSY Mariana, MARECHALLE Didier, GOURMEZ Nicole, HOTTON Sandrine, LEDUC Brigitte, FORRIERES Daniel, BONIFACE Didier, BRICOUT Frédéric, COLLIN Denis, MÉRY-DUEZ Anne-Sophie, POULAIN Bernard, RICHOMME Liliane, THUILLEZ Martine, TRIOUX COURBET Sandrine, GOETGHELUCK Alain, DÉPREZ Marie-Josée, PELLETIER Gilles, LAUDE Pierre, PLET Bernard, LEFEBVRE Bertrand, DEMADE Aymeric, CLERC Sylvie, DAVOINE Matthieu, MANESSE Joëlle, MODARELLI Joseph, PLATEAUX Stéphanie, PORCHERET Didier, SIMEON Serge, PAQUET Pascal, MERIAUX Christelle, FONTAINE Cédric (S), DUBUIS Bernadette, HENNEQUART Michel, RIBES-GRUERE Laurence, HAVART Ludovic, HALLE Sylvain, NOIRMAIN Augustine, RICHEZ Jean-Pierre, GODELIEZ NICAISE Véronique, DEFAUX Maurice, QUONIOU Henri, RICHARD Jérémy, DOERLER-DESENNE Axelle, QUEVREUX Patrice, HERBET Yannick

**Membres excusés (5) :** BASQUIN Etienne, LESNE-SETIAUX Monique, JUMEAUX Stéphane, MÉLI Jérôme, MAILLY Chantal

**Membres absents (6) :** LOIGNON Laurent, DOYER Claude, HISBERGUE Antoine, RIQUET Alain, GERARD Jean-Claude, GOURAUD Francis

**Membres ayant donné procuration (11) :** BASQUIN Alexandre à PORTIER Carole, MAILLARD Laurent à DEFAUX Maurice, BALÉDENT Matthieu à BRICOUT Frédéric, BERANGER Agnès à RICHOMME Liliane, DAUCHET Martine à BONIFACE Didier, MATON Audrey à THUILLEZ Martine, BONIFACE Patrice à DOERLER-DESENNE Axelle, LEONARD Julien à MERIAUX Christelle, VILLAIN Bruno à MODARELLI Joseph, GERARD Pascal à HALLE Sylvain, MÉRESSE DELSARTE Virginie à HERBET Yannick

**Secrétaire de séance :** RICHARD Jérémy

## Délibération 2025/013 portant attribution des fonds de concours 2025/01

La Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis (CA2C) souhaitant renforcer le soutien à l'investissement de ses communes membres a mis en place un fonds de concours.

Modalités de versement :

- 50 % lors de l'engagement des travaux, sur présentation de l'ordre de service
- Le solde lors de l'achèvement des travaux, sur présentation par la commune d'un récapitulatif des dépenses exposées certifié par le comptable public
- La commune s'engage à solliciter le solde du fonds de concours pour le 31 décembre de l'année n+1 de la présente délibération, à défaut les crédits seront annulés.

*Vu le code général des collectivités territoriales, et dont son article L5214-16 V,*

*Vu la délibération n°2022/17 du Conseil Communautaire approuvant le règlement d'attribution des fonds de concours,*

*- volet 1 classique : 40 000 € pour la période 2022-2027, plafonné à 20 000 € sur 2022-2024 et 20 000 € sur 2025-2027 ;*

*- volet 2 développement durable : 20 000 € pour la période 2022-2027, plafonné à 10 000 € sur 2022-2024 et 10 000 € sur 2025-2027.*

*Vu la délibération n°2023/09 du conseil communautaire modifiant le montant du fonds de concours développement durable à 40 000 € pour la période 2022-2027, plafonné à 20 000 € sur 2022-2024 et 20 000 € sur 2025-2027*

*Vu les Statuts de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis, dont les dispositions incluant les Communes ci-dessous, comme l'une de ses communes membres,*

*Considérant que les projets susmentionnés présentent l'ensemble des conditions requises pour l'attribution du fonds de concours,*

*Considérant que les montants du fonds de concours n'excèdent pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément aux plans de financement ci-dessous indiqué,*

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, l'Assemblée décide :**

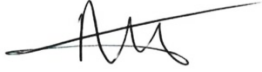
**– D'attribuer un fonds de concours aux communes listées ci-après :**

Année	COMMUNES	OBJET	COUT PROJET	SUBVENTION	AUTO FINANCEMENT	MTT FOND DE CONCOURS
2025/01	Saint Aubert	Rénovation couche de roulement rue Villars	85 400,00	42 700,00	42 700,00	20 000,00
2025/01	Mazinghein	Travaux de voirie	12 512,00	6 256,00	6 256,00	3 128,00
2025/01	Saint hilaire	Parking de 18 places avec borne de recharge	51 120,00	10 000,00	41 120,00	15 000,00
2025/01	Montay	Sécurisation du bassin	1 837,00		1 837,00	918,50
2025/01	Haucourt	Remise en état partielle de la toiture du clocher	2 480,00		2 480,00	1 240,00
2025/01	Bethencourt	Création d'une liaison douce entre Bethencourt et Caudry	419 785,00	211 013,00	208 772,00	20 000,00
					<b>Volet 1</b>	<b>60 286,50</b>
2025/01	Montay	Travaux de plomberie	3 735,00		3 735,00	1 867,50
2025/01	Quiévy	Travaux de rénovation énergétique de groupe scolaire	638 618,53	510 894,82	127 723,71	20 000,00
					<b>Volet 2</b>	<b>21 867,50</b>

- **D'autoriser le Président à signer les conventions d'attributions ainsi que tout acte y afférent ;**
- **De préciser que les crédits seront ouverts sur le budget 2025 à hauteur de 350 000 € sur le volet 1 et 350 000 € sur le volet 2.**

**Suite – Délibération 2025/013**

Le secrétaire de séance,  
Jérémy RICHARD

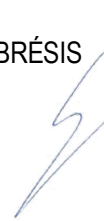
**IMPORTANT – DELAIS ET VOIES DE RECOURS**

Conformément à l'article R421 – 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits  
Acte certifié exécutoire  
Transmission en Sous-Préfecture le 13/03/2025  
Publication le 13/03/2025

Pour expédition conforme

Le Président de séance,  
Maire du CATEAU-CAMBRÉSIS  
Conseiller Régional  
Serge SIMEON


Communauté d'Agglomération  
Cateau-Cambresis

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Caudresis-Catesis  
Utilisateur : PASTELL Plateforme

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	2025_013
Objet :	Délibération 2025/013 portant attribution des fonds de concours 2025/01
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-03-06 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.8 - Fonds de concours
Identifiant unique :	059-200030633-20250306-2025_013-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 059-200030633-20250306-2025_013-DE-1-1_0.xml	text/xml	889 o
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : 2025.013.pdf Nom métier : 99_DE-059-200030633-20250306-2025_013-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	393.9 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	13 mars 2025 à 09h16min35s	Dépôt initial
En attente de transmission	13 mars 2025 à 09h16min36s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	13 mars 2025 à 09h16min37s	Transmis au MI
Acquittement reçu	13 mars 2025 à 09h16min43s	Reçu par le MI le 2025-03-13